



ENTRE NOUS,  
C'EST SIMPLE,  
C'EST CLAIR,  
C'EST SÛR.

Guide pratique n°1

# OPTIMISEZ votre budget

UNE RELATION DURABLE, ICI, ÇA CHANGE LA VIE.



**ALPES PROVENCE**  
BANQUE ET ASSURANCES

# Edito

**V**ous allez découvrir le premier numéro de la collection des guides pratiques “Entre nous, c’est simple, c’est clair, c’est sûr”.

Ces guides pédagogiques ont pour vocation de vous donner toutes les informations, les conseils et les astuces utiles pour vous aider à mieux connaître et mieux utiliser nos solutions.

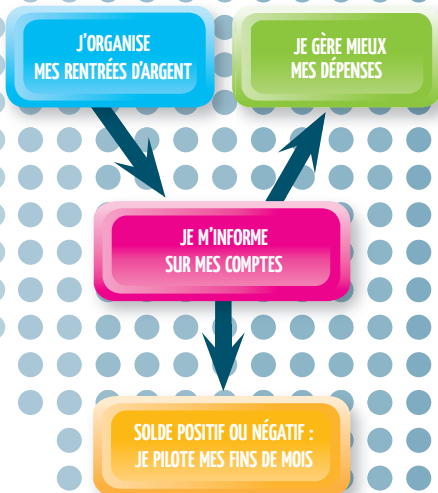
Parce que notre objectif de banque régionale coopérative est d’être au service de la réussite des projets de nos clients, nous nous engageons à être toujours proche de vous, à vous proposer des solutions au meilleur rapport qualité-prix, à construire avec vous une relation durable, c’est-à-dire fondée sur la confiance mutuelle.

Parce que nous sommes différents, nos équipes sont à vos côtés pour vous guider dans vos choix et vous accompagner dans la durée, au fur et à mesure des grandes étapes de votre vie. Leur objectif est de vous conseiller les solutions de banque et d’assurance les plus adaptées à vos besoins.

Au Crédit Agricole Alpes Provence, nos clients ont vocation à devenir acteurs de leur banque en devenant sociétaires. C’est dans cet état d’esprit que ce guide a été conçu pour vous, car notre ambition est de vous être utile, aujourd’hui et pour longtemps.

**Dominique Millour**  
*Directeur Général*

# Sommaire



## Bien gérer vos comptes

10 conseils pour simplifier votre banque au quotidien et faire des économies

### J'organise mes rentrées d'argent ..... 4

- La domiciliation de vos comptes
- Attention aux délais d'encaissement des chèques

### Je m'informe sur mon compte ..... 4

- Pilotez vos comptes à distance
- Les relevés de compte

### Je gère mes sorties d'argent ..... 6

- Choisissez bien votre carte
- Évitez le rejet de chèque pour insuffisance de provision
- Ajustez vos virements
- Si vous le pouvez, choisissez la date de vos prélèvements

### Solde positif ou négatif : je pilote mes fins de mois ..... 10

- Vérifiez votre découvert autorisé
- Faites fructifier votre argent disponible

# J'organise mes rentrées d'argent

## La domiciliation de vos comptes

L'offre de changement de domiciliation bancaire consiste à prendre en charge, à votre place, les démarches administratives pour changer de banque et domicilier vos comptes au Crédit Agricole Alpes Provence. Un seul interlocuteur, une meilleure analyse de votre situation et donc de meilleurs conseils.

**On s'occupe de tout et c'est gratuit !**

! Pensez à demander la clôture des comptes chèques dont vous ne vous servez pas afin d'éviter des frais annuels inutiles.

## Attention aux délais d'encaissement des chèques

Lorsque l'on dépose un chèque sur son compte, la somme correspondante n'est vraiment créditée qu'au bout de deux jours ouvrés (date de valeur J+2), délai correspondant aux échanges inter-bancaires. Attention donc à ne pas dépenser cet argent avant qu'il ne soit effectivement disponible sur votre compte, au risque de vous retrouver à découvert. Toutefois, pendant un délai de huit à dix jours, le chèque déposé peut être rejeté si c'est un chèque sans provision ou si l'émetteur y a fait opposition. S'il s'agit d'un chèque volé, ce délai peut aller jusqu'à 60 jours calendaires.

! En cas de doute sur l'émetteur, préférez un chèque de banque, en vous assurant de l'authenticité du chèque auprès de l'agence émettrice.

### + zoom

Tous les services de base sont gratuits au Crédit Agricole Alpes Provence : ouverture de compte, paiement par chèque, visualisation de ses comptes sur Internet, réception du relevé de compte mensuel. ■

# Je m'informe sur mon compte

### + zoom

Par Internet, téléphone ou distributeur automatique de billets (DAB), il vous est possible de suivre vos comptes, éditer des RIB, commander des chèquiers ou encore réaliser un virement. ■

## Pilotez vos comptes à distance

N'attendez pas votre relevé bancaire ! Au Crédit Agricole Alpes Provence, plusieurs solutions sont à votre disposition afin de vous informer régulièrement sur la situation de votre compte et les dernières opérations réalisées.

### > PAR INTERNET ([www.ca-alpesprovence.fr](http://www.ca-alpesprovence.fr))

Au Crédit Agricole Alpes Provence, la consultation de vos comptes sur Internet est gratuite (hors frais de connexion). Vous pouvez réaliser des virements internes de façon instantanée depuis un compte épargne vers votre compte chèque et ainsi par exemple, **éviter toute situation irrégulière de compte.**



Vous pouvez également souscrire certains produits, suivre vos placements, créer des alertes sur comptes, faire des simulations...

#### > PAR TÉLÉPHONE (0 892 892 222)

Notre serveur téléphonique vous permet de **connaître la situation de votre compte**, de vous entretenir avec un conseiller ou de réaliser un virement interne par exemple.

#### > L'ENVOI RÉGULIER DE SMS

Vous pouvez disposer de ce service afin de vous informer régulièrement sur la situation de votre compte et d'être alerté en cas de dépassement de découvert autorisé ou de suspicion d'utilisation frauduleuse de votre carte bancaire.

## Les relevés de compte

Les relevés de compte chèque vous sont adressés chaque mois par courrier et une fois par an pour les comptes épargne. Vous avez, en outre, la possibilité de choisir la périodicité et un type de classement de vos opérations selon vos préférences.

#### > RELEVÉS DE COMPTE FORMAT PAPIER OU FORMAT ÉLECTRONIQUE ?

Les relevés de compte sont gros consommateurs de papier. Pour réduire cette utilisation, le Crédit Agricole vous permet de consulter et de télécharger gratuitement vos relevés de compte sur son site Internet. Ce relevé qui a la même valeur légale que la version papier se substitue à elle. **Vous êtes prévenu par e-mail que votre relevé est disponible, il suffit alors de vous connecter sur votre espace personnel dans notre site Internet.**

#### > CONSERVATION ET STOCKAGE DE VOS RELEVÉS DE COMPTE

Vous devez conserver vos relevés de compte pendant une période de 5 années. **Un coffre-fort électronique est à votre disposition au Crédit Agricole Alpes Provence.** Il s'agit d'un espace protégé destiné à stocker pendant 30 ans les relevés de compte électroniques mais aussi vos documents importants, papiers d'identité, passeports, contrats... En cas de vol ou de perte, vous pourriez facilement en produire une copie.

Enfin, votre conseiller peut vous proposer un relevé trimestriel qui récapitule et synthétise l'ensemble de votre épargne et de vos crédits, apportant ainsi une vision d'ensemble de votre situation financière.



Faites un geste pour l'environnement en privilégiant le relevé de compte électronique : vous bénéficierez du @ Coffre gratuit”



# Je gère mes sorties d'argent

## Choisissez bien votre carte



La carte à débit différé offre plus de souplesse dans la gestion du budget au quotidien”

Désormais indispensables au quotidien, les cartes de paiement s'adaptent à vos habitudes.

### > NATIONALE OU INTERNATIONALE

Il existe des cartes nationales, utilisables uniquement en France (DOM-TOM et Monaco compris) et des cartes internationales affiliées aux réseaux MasterCard ou Visa, qui permettent de payer des achats et d'effectuer des retraits gratuits à l'étranger.

La plupart des pays acceptent toutes les cartes internationales. Néanmoins, avant de partir et selon votre destination, **vérifiez toujours auprès de votre conseiller que vous disposez du moyen de paiement adéquat.**

### > DÉBIT IMMÉDIAT OU DIFFÉRÉ EN FIN DE MOIS

Selon vos préférences, vous pouvez également choisir une carte à débit immédiat (paiements débités sur votre compte après chaque achat) ou une carte à débit différé, qui permet que les paiements soient débités sur votre compte seulement à la fin du mois.

**La carte à débit différé vous offre ainsi plus de souplesse** dans la gestion du budget au quotidien.

### > PLAFONDS ET AUTORISATION SYSTÉMATIQUE

Par mesure de sécurité, l'usage des cartes de paiement est soumis à des plafonds de retrait et de paiement par opération et par montant cumulés sur sept jours et sur trente jours. Avant un déplacement à l'étranger notamment, assurez-vous auprès de votre conseiller que les plafonds de paiement et retrait de votre carte sont adaptés à vos besoins.

Afin de vous aider à maîtriser vos dépenses, **il existe également des cartes à autorisation systématique, vous évitant de dépenser plus qu'il ne reste sur votre compte.**

### > RETIRER DE L'ARGENT, LES PIÈGES À ÉVITER

Détenir une carte MasterCard ou Visa permet de retirer de l'argent dans tous les distributeurs automatiques de billets (DAB) du territoire français.

**Privilégiez les retraits gratuits dans vos agences Crédit Agricole** car les retraits dans les autres banques sont facturés. Avec nos 11 000 distributeurs en France, il y en a forcément un près de chez vous !



## Avec le Bonus Gold, la carte Gold vous coûte moins cher.

### > OPTER POUR PLUS DE SERVICES ?

Les cartes haut de gamme, comme la carte Gold, bénéficient au Crédit Agricole d'un dispositif de rétrocession "Cash back", récompensant votre fidélité.

Ainsi, pour chaque retrait Crédit Agricole et chaque paiement par carte, 0,10 € sont déduits de la prochaine cotisation, 1 € minimum de cotisation étant laissé à la charge du client. Par exemple, en utilisant votre carte Gold en moyenne 25 fois par mois, 30 € seront déduits de votre cotisation annuelle.

De plus, **les cartes Gold et Platinum offrent davantage de services comme des plafonds de retrait et de paiement plus élevés, ou une assistance enrichie.**

Par exemple, si vous réglez votre voyage avec une carte Gold, vous êtes couvert en cas d'annulation ou d'interruption de voyage, en cas de perte ou vol de bagages, et même de retard de votre avion. Ces cartes vous font également bénéficier de la garantie neige et montagne ou de garanties dommages ou vol sur les véhicules de location.

### > CARTES NOUVELLE GÉNÉRATION : COMPTANT MAIS AUSSI CRÉDIT

La nouvelle carte débit-crédit (CARTWIN) permet désormais de choisir son mode de règlement : comptant ou à crédit. Il suffit de faire votre choix, à chaque achat, sur le terminal de paiement avant de composer votre code confidentiel. A cette carte est attaché un crédit renouvelable avec un niveau de mensualités défini en amont. Au Crédit Agricole, des services d'assurance sont aussi associés à cette carte, comme la garantie de vos achats contre le vol et la détérioration accidentelle ou la prolongation de la garantie constructeur jusqu'à 3 ans.

**Attention, cette option fonctionne exclusivement en France et exclut la vente à distance, les péages et les distributeurs de carburant.**

“  
Pour choisir  
votre carte  
en fonction  
de vos besoins,  
n'hésitez pas  
à consulter  
votre conseiller”  
?”



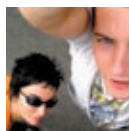
Avec la gamme Mozaïc, le Crédit Agricole donne aux moins de 26 ans les moyens de se familiariser en toute sécurité à l'épargne et la gestion de l'argent. Avec Mozaïc, les jeunes bénéficient aussi de toute une série d'avantages et d'un site Internet qui leur sont réservés. ■

[www.ca-mozaic.com](http://www.ca-mozaic.com)

# Je gère mes sorties d'argent

## zoom

Les enfants aussi ont leurs cartes



Pour accompagner les enfants vers leur autonomie, le Crédit Agricole propose aux plus de 12 ans la carte Mozaïc, une carte de retrait adossée à un livret ou à un compte courant sans chéquier. Le plafond de retrait est défini avec les parents. Cette carte n'autorise pas de découvert mais offre des services additionnels comme l'assistance voyage ou des tarifs négociés sur le multimédia, les loisirs, la mode... ■

### > BIEN COUVERT EN VOYAGE

Les cartes MasterCard et Visa comprennent des services d'assistance et d'assurance. **Elles couvrent le détenteur et sa famille en voyage à l'étranger en cas de maladie ou d'accident**, prenant en charge leurs frais médicaux, voire leur rapatriement. Une assurance en cas de décès ou d'infirmité accidentelle est également incluse dans les garanties.

### > BIEN COUVERT EN FAMILLE

**Entre les contrats d'assurance obligatoires et ceux que vous pouvez souscrire en plus, il existe parfois des doublons entre les garanties.** Par exemple : l'assurance habitation comprend la garantie responsabilité civile qui est nécessaire pour couvrir les enfants scolarisés, et la Garantie des accidents de la vie (GAV) couvre les dommages accidentels aux personnes de la famille. Si vous avez souscrit ces deux contrats, inutile de prendre une assurance scolaire en plus. De même, avec l'option "panne" du contrat rééquipement à neuf de l'assurance habitation, inutile de souscrire l'extension de garantie proposée par le vendeur d'électroménager.

En regroupant vos contrats d'assurances, vous pouvez optimiser votre couverture et bénéficier d'avantages tarifaires.

## Evitez le rejet de chèque pour insuffisance de provision

Si vous avez émis un chèque alors que votre compte est en situation irrégulière, la banque est en droit de procéder au rejet de ce chèque pour le motif d'insuffisance de provision, déclenchant un courrier qui vous en informe. Vous avez cinq jours (loi MURCEF) pour régulariser votre situation à compter de la date du rejet. A défaut, vous basculerez en interdit bancaire. Dans ce type de situation, rapprochez-vous immédiatement de votre conseiller pour déterminer les mesures à mettre en œuvre. Pour éviter ces désagréments coûteux, votre conseiller peut étudier avec vous des solutions adaptées : n'hésitez pas à lui poser la question !

! *Attention : la banque a l'obligation d'avertir le titulaire du compte sans provision "par tout moyen approprié" (Loi MURCEF) du refus de paiement d'un chèque avant de le rejeter. Des frais de 30 € maximum si le montant du chèque est inférieur à 50 €, et de 50 € pour les chèques de plus de 50 € seront prélevés. Il est important de régulariser votre situation dans les deux mois (régularisation possible sous réserve qu'aucun incident n'ait été enregistré dans les 12 derniers mois) sinon le Trésor Public applique une amende de 22 € par tranche de 150 € d'impayé, amende payable sous forme de timbres fiscaux.*





Avec Internet, vos virements externes et vos ordres de bourse sont moins chers.

## Ajustez vos virements

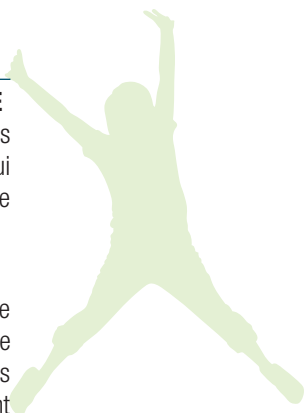
### > LES VIREMENTS ENTRE COMPTES CHÈQUES ET COMPTES ÉPARGNE

Les établissements bancaires calculent, selon la loi, les intérêts des livrets d'épargne par quinzaine, du 1<sup>er</sup> au 15 du mois et du 16 au 31. Ce qui signifie que toute somme versée sur ces comptes sera prise en compte pour le calcul des intérêts à partir de la quinzaine suivante.

### > LES VIREMENTS EXTERNES VERS D'AUTRES BANQUES

Au Crédit Agricole Alpes Provence, pour 2 €/mois\*, avec le service Action Bourse, vous pouvez effectuer autant de virements externes que vous le souhaitez sur Internet en toute sécurité (pré-enregistrement des coordonnées bancaires, code secret à usage unique...). Il est également possible d'opérer un virement par ordre papier pour un tarif de 3,60 €\*.

\*tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009.



## Si vous le pouvez, choisissez la date de vos prélèvements

Le prélèvement automatique est très utilisé par certaines entreprises qui vous demandent alors de remplir une autorisation de prélèvement, transmise ensuite à votre banque. C'est un moyen de paiement pratique à condition que le compte soit suffisamment provisionné. **Pour éviter tout découvert, si vous le pouvez, choisissez bien la date de prélèvement :** par exemple, peu après le versement de votre salaire ou de vos autres revenus (allocations, loyers perçus, pension de retraite...) pour être certain que la somme pourra être prélevée sans incident.

**! Attention :** le paiement d'un prélèvement est assuré si la provision est suffisante sur votre compte. En cas d'insuffisance de provision, votre banque peut rejeter le prélèvement. Ce rejet n'entraînera pas d'interdiction bancaire mais générera des frais.



Pour faciliter la gestion de votre budget, nos "Prêts à consommer" rendent possible une modulation ou une pause de mensualité. ■



# Solde positif ou négatif : je pilote mes fins de mois

## Vérifiez votre découvert autorisé

La banque peut vous accorder un découvert, autrement appelé "facilité de trésorerie", dans la limite contractuelle et régler vos dépenses lorsque votre compte est débiteur.

**Ce découvert autorisé doit être régularisé selon les conditions particulières prévues contractuellement.**

### > LA COMMISSION D'INTERVENTION

Une irrégularité de fonctionnement de votre compte peut nécessiter l'intervention d'un conseiller, entraînant des frais appelés "Commission d'intervention", qui vous seront facturés 8,60 € (tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009).

Par exemple, lorsque votre compte est en situation irrégulière (dépassement de votre découvert autorisé en montant ou en durée), la banque doit décider du paiement ou du rejet d'opérations en présentation. Après étude de votre situation, la banque peut éventuellement procéder au paiement des opérations si des rentrées d'argent sont imminentes. Elle s'efforcera ainsi de vous éviter un rejet et ses conséquences.

**Votre conseiller est à votre disposition pour mettre en place un découvert autorisé adapté à vos besoins** : montant et durée de l'autorisation notamment. Pour faciliter la gestion de vos comptes, vous pouvez aussi souscrire aux différents Comptes-Services du Crédit Agricole Alpes Provence. Ils comprennent l'assurance de vos moyens de paiement, la gestion en ligne de vos comptes ainsi que des réductions et avantages.



### Quel est le coût d'un découvert ?

Lorsque vous utilisez votre découvert autorisé, votre banque prélève des agios ou intérêts. Leur montant dépend de la durée du découvert, de son montant et du taux appliqué par la banque.

Ce taux ne peut être plus élevé que le taux d'usure déterminé chaque trimestre par la Banque de France

(20,76% au 1<sup>er</sup> juillet 2008, le taux moyen effectivement pratiqué à cette période se situait à 15,57%).

Il est important de contacter votre agence dès que vous savez que votre compte risque d'être en situation irrégulière (dépassement du découvert autorisé), votre conseiller est alors à votre disposition pour envisager avec vous des solutions. ■





Une fois par an, faites le point avec votre conseiller.

## Faites fructifier votre argent disponible

Votre conseiller peut vous proposer de transférer automatiquement les sommes excédant un certain seuil de votre compte chèque vers un compte épargne. Ce qui permet de ne pas laisser votre argent inactif tout en le maintenant disponible à tout moment.

Plusieurs solutions existent afin de rémunérer votre épargne disponible (liquidités et/ou épargne de précaution). Différents livrets vous permettent de vous créer une épargne facile d'utilisation, disponible à tout moment et qui peut être défiscalisée.

### > COMPTE SUR LIVRET

La solution d'épargne souple et disponible, en toute liberté.

### > LE LIVRET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (LDD)

Une épargne défiscalisée à 4% par an, jusqu'à 6 000 €.

### > LE CODEBIS

Le complément idéal de votre Livret de Développement Durable.

### > LE LIVRET D'ÉPARGNE POPULAIRE (LEP)

Un taux de 4,50% par an, jusqu'à 7 500 €.

### > LE LIVRET JEUNE MOZAÏC

Une épargne défiscalisée jusqu'à 1 600 € avec un taux d'intérêt à 5% par an.

### > LE LIVRET TIWI

L'argent de votre enfant lui rapporte 5% par an.

### > LE COMPTE ÉPARGNE LOGEMENT

Votre épargne est disponible et prépare votre futur projet immobilier.

Taux en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2008



**zoom**

Le **Livret A** arrive au Crédit Agricole en 2009 !

Une rémunération garantie nette d'impôts à 4% jusqu'à 15 300 € ! Un placement disponible à tout moment, sans formalité. Profitez de notre offre de lancement en réservant votre livret dès maintenant et bénéficiez d'un taux nominal annuel brut de 5,65%, soit 4% net d'impôts. ■



Découvrez tous nos services  
sur notre site Internet  
**[www.ca-alpesprovence.fr](http://www.ca-alpesprovence.fr)**  
et par téléphone au **0 892 892 222**

